



## Lettre de mission des référents numériques disciplinaires

### **Le référent numérique disciplinaire a pour mission :**

- de représenter l'académie dans la réflexion et les actions engagées par le ministère de l'Education nationale pour généraliser l'utilisation pédagogique des TICE et de l'ENT dans la discipline ;
- d'assurer, dans le cadre de la délégation académique au numérique et sous la responsabilité de l'IA-IPR disciplinaire, une action d'information et d'impulsion à l'échelle académique ;
- d'informer et conseiller les enseignants de la discipline sur les usages et les ressources numériques utiles à leur enseignement ;
- d'organiser les animations visant à développer les pratiques pédagogiques intégrant les TICE et l'ENT, en complémentarité avec les actions de formation ;
- contribuer à la production des documents pédagogiques numériques mutualisés.

Pour l'année scolaire 20... -20... , Monsieur/Madame ..... est nommé(e) référent numérique disciplinaire pour la discipline .....

### **Suivi des activités**

A l'issue de l'année scolaire, un rapport d'activité sera remis au délégué académique pour le numérique et à l'IA-IPR de la discipline.

A ..... Le .....

L'IA-IPR

Le DAN

le référent numérique disciplinaire